

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Avis relatif à la révision de la Liste Electorale.

ECHOS ET NOUVELLES :

Transfert à Monaco de la dépouille mortelle du spahis Robert Izard.

Fête de bienfaisance au profit des aveugles.

Fête de bienfaisance au profit d'une œuvre militaire italienne.

Concert donné par la musique des Equipages de la Flotte. Etat des Jugements du Tribunal correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre.

Concert Classique.

Concert César Franck.

ETUDES HISTORIQUES :

« Inventaires du Palais de Monaco », par L.-H. Labande.

AVIS & COMMUNIQUÉS**MAIRIE DE MONACO****AVIS**

Conformément aux articles 13, 15 et 21 de l'Ordonnance Souveraine en date du 7 mai 1910, le Maire de Monaco a l'honneur d'informer les électeurs que les tableaux contenant les modifications apportées à la Liste Electorale de 1918-1919 sont déposés au Secrétariat de la Mairie.

En conséquence, les demandes en inscriptions ou en radiations doivent être formées, à peine de déchéance, dans le délai de quinze jours à partir d'aujourd'hui.

Le Maire : SUFFREN REYMOND.

ÉCHOS & NOUVELLES

Jeudi dernier est arrivé en gare de Monaco le cercueil renfermant la dépouille mortelle du jeune et regretté Robert Izard, du 2^e spahis, mort pour la France le 23 juin 1918.

M. Izard, Commissaire du Gouvernement et M^{me} Izard, le père et la mère du vaillant soldat, entourés de leurs proches parents, s'étaient rendus à Marseille pour assister à la réception du cercueil auquel les honneurs militaires ont été rendus par un détachement des troupes indigènes et qui a été salué par une émouvante allocation du Commandant Baruch.

A Monaco, le corps, transporté à la chapelle du cimetière, où les prières de requiem ont été dites par l'abbé Dary, a été ensuite conduit au dépositaire, en attendant l'inhumation dans le caveau de famille.

Mercredi dernier, une fête de bienfaisance organisée, sous le haut patronage de Mademoiselle de Valentinois, par M^{me} Flachaire, a été donnée, dans la salle du Majestic-Théâtre, au bénéfice des aveugles de la Principauté. Un concert, dirigé

par M. Vallini, maître de chapelle à l'église Saint-Charles, a permis d'applaudir d'excellents artistes. Une tombola a été tirée au cours du concert.

C'est au milieu d'une élégante affluence que s'est déroulé, samedi dernier, le bal annoncé, dans les salons du Bristol-Majestic Hôtel, gracieusement offert par M. Davico.

M. le Chevalier Mazzini, Consul d'Italie, a tenu à honorer cette réunion de sa présence, et avec lui, plusieurs personnalités de Monaco et de la colonie étrangère.

Le Colonel Noble, de la base américaine, et les officiers de son état-major, étaient venus aussi participer à cette belle fête de charité qui se donnait au profit d'un groupe de « Arditi » italien.

La recette nette qui s'élève à 1.200 francs a été envoyée au Colonel Pietro Auselmi, commandant des « Arditi », par M^{lle} Ciro Capozzi, qui avait organisé la fête.

Hier lundi, à 2 heures et demie, la musique des Equipages de la Flotte, sous la direction de son chef, le lieutenant de vaisseau Mayan, et de M. Badou, sous-chef, a donné, au kiosque des terrasses du Casino de Monte Carlo, un superbe concert sous les auspices de la Ligue Maritime Française.

La réputation de cette célèbre phalange, justement considérée, avec la musique de la Garde Républicaine, comme la meilleure musique militaire française, avait attiré, malgré la rigueur exceptionnelle de la température, un nombreux public dont l'attente n'a pas été déçue et qui a applaudi avec enthousiasme l'exécution impeccable des morceaux inscrits au programme.

Ainsi que l'a exposé M. Paul Parsy, délégué de la Ligue Maritime Française, dans une éloquente et vibrante improvisation, ce concert n'avait pas seulement pour but de faire applaudir les excellents artistes par la population monégasque et le public de Monte Carlo, mais encore de rappeler à l'opinion le rôle glorieux joué dans la guerre par la Marine Française et les marins alliés et d'attirer son attention sur la nécessité de compléter la victoire militaire, de l'Entente par une victoire économique, en développant la marine marchande sous toutes ses formes et, spécialement à Monaco, en favorisant l'essor de la navigation de plaisance à laquelle la baie d'Hercule offre tant de facilités et d'attraits. Après avoir rendu hommage à S. A. S. le Prince de Monaco dont le superbe Musée Océanographique atteste les Hautes préoccupations et l'ineffable activité scientifique, l'orateur, chaleureusement applaudi, a terminé par un ardent appel à son auditoire en faveur des objectifs de la Ligue.

Ce concert fait partie de la campagne de propagande entreprise par la Ligue avec l'assentiment du Ministère de la Marine française qui a mis à sa disposition la musique des Equipages de la Flotte. Aussi, bien que la venue du remarquable orchestre n'eût aucun caractère officiel,

de hautes personnalités maritimes avaient suivi son déplacement. C'étaient, outre M. Parsy, M. Lorin de Reure, administrateur de l'Inscription Maritime à Nice, délégué par le Préfet Maritime de Toulon pour le représenter ; M. Maurice Rondet-Saint, membre du Conseil supérieur de la Marine marchande, directeur de la Ligue Maritime Française, qu'accompagnait M. Achille Aureglia, délégué de la Ligue pour Monaco. Ces Messieurs qui, dès leur arrivée, s'étaient rendus au Consulat Général de France, se sont fait conduire, en compagnie de M. le Consul Général, au Ministère d'Etat et à la Mairie de Monaco où M. Pingaud les a présentés à M. Ch. Bellando de Castro, Conseiller de Gouvernement, représentant le Ministre d'Etat, absent, et à M. Suffren Reymond, Maire de Monaco.

M. Camille Blanc, Président de la Société des Bains de Mer, qui avait mis le kiosque des terrasses à la disposition des organisateurs, avait chargé M. Comte-Offenbach de recevoir en son nom le représentant de M. le Préfet Maritime, le Directeur et les délégués de la Ligue, ainsi que les musiciens, et de veiller, avec sa compétence et sa courtoisie habituelles, aux détails de cette manifestation artistique.

Les musiciens à qui un déjeuner avait été offert au Café de Paris par les soins de la Société des Bains de Mer ont tenu, avant de regagner Toulon, à faire parvenir leurs remerciements pour la réception qui leur a été faite.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 28 janvier 1919, a prononcé les jugements suivants :

P. P.-A., épicier, né le 31 octobre 1872, à Tende (Italie), demeurant à Monaco, 5 francs d'amende (avec sursis), pour infraction à la législation alimentaire ;

S. M.-A., épouse de J.-B. G., épicière, née le 24 avril 1878, à Dolceacqua (Italie), demeurant à Monaco, 5 francs d'amende (avec sursis), par défaut, pour infraction à la législation alimentaire ; le mari déclaré civilement responsable ;

N. A., veuve F., hôtelière, née le 13 novembre 1868, à Sainte-Florine (Haute-Loire), demeurant à Monaco, 50 francs d'amende, pour infraction à la législation alimentaire ;

P. S., épouse G., sans profession, née le 28 janvier 1891, à Versailles (Seine-et-Oise), demeurant à Monaco, 16 francs d'amende (avec sursis), pour infraction à la législation alimentaire ;

R. P.-M.-A., gérante d'hôtel, née le 19 septembre 1877, à Paris, demeurant à Monaco, 16 francs d'amende (avec sursis), pour infraction à la législation alimentaire ;

P. M., épouse de J. M., commerçante, née le 23 février 1883, à Nice, y demeurant, 50 francs d'amende, pour infraction à la législation alimentaire et exercice illicite d'un commerce ;

G. M., épouse de L. G., sans profession, née le 4 février 1875, à Novare (Italie), demeurant à Beausoleil, 16 francs d'amende, pour violences réciproques ; le mari déclaré civilement responsable ;

L. E., épouse de J. R., sans profession, née le 3

février 1883, à San Salvatore-Monferrato (Italie), demeurant à Beausoleil, 16 francs d'amende, pour violences réciproques; le mari déclaré civilement responsable;

B. P., sans profession, né le 12 juillet 1905, à Bagnora (Italie), demeurant à Monaco, déclaré coupable mais acquitté comme ayant agi sans discernement et remis à ses parents, pour vols simples.

LA VIE ARTISTIQUE

La Direction du théâtre de Monte Carlo connaît l'art des transitions. Pour nous préparer à la venue « officielle » des artistes du Théâtre Français, elle emprunte, en attendant les interprètes, au répertoire de la Maison de Molière.

L'Amour veille est une des plus heureuses comédies de MM. de Flers et Caillavet. Elle triompha rue Richelieu comme elle a triomphé, mercredi, salle Garnier. Les types n'échappent pas toujours à la convention scénique : la jeune fille moderne, mauvaise tête et bon cœur, la douairière à la religion frondeuse, « qui ne lit que la vie des Saints et les contes de Voltaire », le bon curé de campagne sont de vieilles, mais, au demeurant, agréables connaissances. Ce qui fait l'attrait de cette pièce charmante et lui gagne le public, c'est, en dehors de la merveilleuse habileté du métier où se reconnaît l'héritage de Sardou, le sens de la mesure dans l'émotion, la légèreté de main et la qualité presque toujours excellente de l'esprit. Les mots ne se contentent pas de faire rire. Nombreux sont ceux qui font, sinon penser, du moins voir. Telle, la répartie de la marquise au récit de sa nièce qui, racontant le voyage de noce, où elle n'a vu que son mari, se plaint que le beau Juvigny regardât quelquefois par la portière : « C'est précisément, dit la douairière, la différence qu'il y a entre un homme et une femme qui s'aiment également. »

Juvigny a non seulement regardé par la portière, mais il s'est fortement penché en dehors. Jacqueline, sur le point de sauter du train matrimonial, n'est retenue ni par l'éducation, comme le pensait la marquise, ni par la religion, comme le croyait le bon curé, mais par l'amour qui veille et la rattrape, pour ainsi dire, sur le marchepied.

M^{lle} Maria Nive a donné, du petit être ardent, loyal et volontaire qu'est Jacqueline, une interprétation pleine de vivacité, de grâce mutine et de tendresse. M. Galipaux a prêté sa fantaisie trépidante au rôle d'Ernest Vernet, le timide savant, et a su trouver la note émue qui convient à l'éternel sacrifié. M^{me} Lhéritier eut de l'allure et de la verdeur dans le personnage de la marquise de Juvigny. Les autres rôles furent tenus avec distinction par M^{mes} C. James, H. Melvil, MM. Mauloy, Romain, Defrenne et le reste de l'excellente troupe.

Le *Duel* pose de façon dramatique le débat qui, tant qu'il y aura des hommes et qui penseront, divisera sans doute l'humanité. La foi et la raison, le sentiment religieux et l'esprit critique, la soif du renoncement et l'amour de l'action s'incarnent en deux frères ennemis qui se disputent àprement l'âme d'une femme incertaine, chancelante, entraînée tour à tour vers des aspirations mystiques par un besoin d'absolu, un ardent désir d'élévation, un goût des hauteurs, ou vers la vie et ses réalisations par les impulsions d'un sang généreux et les battements d'un cœur riche de tendresse et avide de s'épancher. Il n'est pas excessif de dire que les trois personnages autour desquels se déroule l'action dépassent les limites de l'individu et présentent un caractère symbolique.

Certes, un tel sujet est parmi les plus nobles et les plus palpitants qui puissent tenter un homme de théâtre et l'on doit dire, en vérité, de celui qui l'aborde que, s'il n'y réussit, il a du moins l'honneur de l'avoir entrepris.

M. Lavedan, qui excelle dans des dialogues légers, voire croustillants, ne s'est peut-être pas trouvé tout-à-fait à l'aise en face de cette grande tâche. La pièce, remarquablement conçue, habilement agencée, comporte de belles situations, mais se développe en une série de dissertations écrites avec soin, avec trop de soin, d'où émane à la longue ce respectueux ennui qui berce l'auditoire des conférences. On voit parler des hommes et une femme, et l'on entend un académicien.

M. Escoffier a joué en comédien de premier ordre le rôle de l'abbé Daniel. Moins mordant, moins autoritaire peut-être que le créateur du rôle, M. Le Bargy, il a plus d'onction et de charme. M^{me} Dermoz a incarné avec dignité et pathétique la belle et touchante figure de la Duchesse de Chailles. M. Mauloy dans le personnage du Docteur Morlez, M. Joumard dans celui de Monseigneur Bolène, ont recueilli tous les suffrages.

Certains spectateurs pointilleux n'ont pas vu sans surprise, dans le parloir d'une maison de retraite, d'aimables bustes de femmes offrir leurs rotundités prometteuses aux yeux vraisemblablement effarouchés des missionnaires et le modeste logis de l'abbé Daniel transformé en somptueux intérieur gothique. Ces mêmes spectateurs, dans une pièce précédente, avaient constaté avec non moins d'étonnement, que les fenêtres d'une maison de Neuilly s'ouvraient sur le plus reposant décor villageois. Aujourd'hui même, ils ont eu quelque peine à reconnaître les danseuses arabes du ballet du *Cid* sous le semillant boléro et la robe à basquine de Carmen. Mais ces gens grincheux n'en ont pas moins mêlé leurs applaudissements à ceux de toute la salle pour saluer, en même temps que le talent des interprètes, la beauté des décors et le luxe des costumes.

Au programme du Concert Classique, figuraient : l'Ouverture de Saint-Saëns pour la tragédie de Racine, *Andromaque*; le *Conte fantasque* de Ladislav Rohozinski, d'un amusant et souple coloris, et le *Capriccio Espagnol* de Rimsky-Korsakoff, où la fougueuse sensualité du sang arabe s'attarde ou bondit dans les rythmes, où les ardeurs et les torpeurs d'un ciel torride sont évoqués par une des plus éblouissantes palettes orchestrales.

Une pianiste de grand talent, M^{lle} Marcelle Herrenschmidt, a donné une belle et vivante interprétation de la *Fantaisie* pour piano et orchestre de Widor, de la *Suite* pour piano et instruments à cordes de Théodore Dubois et a fait applaudir la vigueur et la souplesse de son jeu. Sur les rappels prolongés du public, M^{lle} Herrenschmidt a fait valoir la perfection de son mécanisme dans le *Nocturne* pour main gauche seule, de Scriabine.

Avec un très louable éclectisme et par une très heureuse application de la loi des contrastes, le Cercle César Franck, qui avait consacré sa précédente séance à la jeune école de musique italienne, a donné, vendredi dernier, un concert d'œuvres classiques, agrémenté d'une audition de pièces françaises du XVIII^e siècle, jouées par M. Maurice Reuchsel sur la viole d'amour. Ce bel instrument, arraché par M. Casadesus à un injuste oubli, appartient, comme son nom l'indique, à la famille des violes qui conserva, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, le monopole de la musique de chambre et fut supplantée vers cette époque par la famille des violons, jusque-là réservée aux symphonies orchestrales des ballets ou aux airs à danser. M. Reuchsel, qui a rédigé pour les auditeurs du Cercle César Franck une courte notice consacrée à la viole et aux vieux maîtres qui ont écrit pour ce poétique instrument, a interprété avec un sentiment délicat et un style très pur la *Suite* composée à Reims par Marc, attaché vers 1724 au « Concert » de cette ville; la *Romance* de Milandre; la *Gavotte*

de Hugard et l'*Aria* de Barrière. La simplicité reposante, la fraîcheur, le bonheur d'inspiration de ces vieux airs qu'accompagnait au piano M. Eugène Reuchsel, ont été pour le public comme un bain dans une source limpide ou comme un ramage d'oiseau dans un parc à la française.

Cette charmante évocation avait été précédée par l'exécution magistrale du *Quatuor en sol majeur* de Beethoven. A cette occasion, les dirigeants du Cercle César Franck avaient eu l'heureuse pensée de prier M. Léon Jehin, maître de chapelle de S. A. S. le Prince, d'assumer la direction artistique de la séance et de « réintégrer », comme il l'a dit lui-même, les œuvres de Beethoven dans le programme des auditions musicales. M. Léon Jehin, présenté en quelques mots par M. Raymond, a prononcé, dans cette pensée, une allocution émue, fervente et du plus haut sentiment artistique en l'honneur du dieu de la musique symphonique. Aucune voix plus autorisée ne pouvait s'élever pour placer le génie de Beethoven au-dessus des hasards de la naissance et proclamer ses droits imprescriptibles à l'admiration et à la reconnaissance de l'humanité tout entière. Le public s'est associé par ses applaudissements aux sentiments exprimés par M. Léon Jehin et a fait une ovation personnelle à l'éminent chef qui, si souvent, a communiqué à la voix de l'orchestre sa compréhension profonde, son respect religieux, son culte ébloui de la pensée des grandes symphonies.

MM. Wagemans, Boyer, Dessart et Benedetti ont interprété dans le plus beau style cette œuvre grandiose et traduit, en particulier, toute l'infinie tristesse, toute la détresse pathétique de l'adagio, toute la bonhomie — gaité de géant qui secoue un instant ses chaînes — du troisième mouvement.

Les mêmes artistes auxquels s'étaient joints MM. Lauweryns, pianiste, Maulini, contrebassiste et Chavanne, trompette, ont joué, en fin de séance, le superbe *Septuor* pour trompette, quintette à cordes et piano de Saint-Saëns. Cette œuvre où se reconnaît la ferme et solide facture du maître français et qu'on a rarement l'occasion d'entendre, a été chaleureusement applaudie et a valu un grand et légitime succès à ses brillants interprètes.

ÉTUDES HISTORIQUES

Nous commençons aujourd'hui la publication de quelques extraits de la savante Introduction que M. L.-H. Labande, Conservateur des Archives du Palais de S. A. S. le Prince, a composée pour son récent volume sur les « Inventaires du Palais de Monaco ». En voici le début :

De tous les documents que le passé a transmis à notre génération, il n'en est pas qui nous fassent mieux pénétrer dans l'intimité des familles d'autrefois que les inventaires de leurs appartements. Rien n'est plus facile avec eux que de reconstituer le décor de leur existence, rien ne nous explique mieux leurs inclinations et leurs habitudes. Et quand ces inventaires décrivent l'habitation princière de grands personnages, de chefs mêmes d'Etats, petits ou grands, ils présentent un intérêt qui touche l'artiste autant que l'historien et l'économiste.

De nombreuses pages sont consacrées à l'analyse détaillée des anciens inventaires du Palais. Ces erudites recherches ont un caractère trop scientifique pour être reproduites ici. Mais le passage suivant qui rappelle la construction, par le Prince Honoré II, de la somptueuse chambre des Bains, aujourd'hui détruite, intéressera tous ceux qui sont curieux de l'histoire locale de la Principauté ou simplement désireux d'évoquer dans son intimité l'existence privée des personnages dont l'histoire ne nous fait guère connaître que la vie publique :

Voilà donc à peu près l'ensemble des travaux exécutés de 1615 à 1632, qui justifient les deux premières inscriptions publiées ci-dessus. Mais Honoré II ne s'arrêta pas là. Après l'expulsion de la garnison espagnole et l'établissement du protectorat français, il voulut ajouter l'agréable au néces-

saire, il entreprit d'enrichir le Palais de fontaines, de bains, de volières et de jardins, où il pût se récréer avec sa famille, ses officiers et ses hôtes. La troisième inscription que nous avons rapportée marque en 1646 l'achèvement de ces divers édifices; ils n'étaient pourtant pas terminés complètement lorsque Jean le Laboureur vint visiter Monaco avec la maréchale de Guébriant, au mois d'octobre 1646. Dans le récit qu'il rédigea sur son séjour au Palais, il s'exprima de cette façon : « L'inclination qu'il [Honoré II] a pour l'architecture lui a fait découvrir un lieu propre à faire des bains, où il a fait bâtir un logis magnifique, qui sera tout rempli de figures de marbre de la main d'un bon maître qui travaille dans son Palais. L'on y descendra par la chambre royale, à l'endroit d'une terrasse balustrée du côté de la mer. Sur cette terrasse, qui est le même roc de la ville et du château, est un jardin de fleurs et d'orangers, et au milieu une belle fontaine, où sera dans le milieu un grand Hercule vomissant de l'eau et quatre autres figures autour, aussi jaillissantes. Il y en aura plusieurs autres dans les bains. »

Pour les jardins, les fontaines et les bains, on rasa les bâtiments que les vues perspectives montrent, lors des premières années du XVII^e siècle, entre l'aile des Grands Appartements et le bord du rocher. Les bains furent construits dans la partie la plus occidentale, un peu après le passage sous la galerie du premier étage, passage venant en pente de la cour d'honneur dans le jardin. La façade du côté de l'est était précédée d'un portique à six arcades, largement ouvertes. En arrière, étaient deux salons; plus en arrière encore, au centre, une piscine ovale à ciel ouvert, entre deux autres pièces ou chambres plus étroites; au fond, un petit salon faisant saillie du côté de la mer et un couloir, à l'extrémité une citerne (?) ronde avec sept niches demi-circulaires. Le tout ne formait qu'un rez-de-chaussée, que couvrait une terrasse avec balustrade de marbre. On accédait à cette dernière par une porte-fenêtre de la chambre royale (chambre d'York).

La somptuosité de ces bains, les marbres qui les décoraient, les rendirent célèbres. On admira aussi les deux fontaines érigées au milieu du jardin d'orangers et de fleurs, dessinées à la française. La sculpture en était l'œuvre d'un italien, Martino Solaro, originaire de la vallée de Lugano. C'est à cet artiste, en effet, que le Prince Honoré II, en lui remettant un passeport pour aller faire provision de marbre à Massa et Carrara, commanda, le 21 août 1644, une statue d'Hercule couverte de la peau de lion et accompagnée du chien Cerbère, avec ouvertures pour jets d'eau par la tête du lion et les trois têtes de Cerbère, la statue devant avoir six pans de hauteur; huit piédestaux de deux pans et demi de hauteur, avec demi-balustres bombés et leur support, percés pour jeter l'eau; huit lions, hauts de deux pans, destinés à prendre place sur ces piédestaux et à lancer aussi de l'eau; deux cents pans de corniche et base pour une balustrade octogonale; quatre-vingt-seize de petits degrés, chacun divisé en deux pièces, le degré et la balustrade devant avoir quatre pans de haut et un et demi de large; cinquante-six balustres bombés, de deux pans et demi de hauteur; deux statues d'enfants, percées pour jeter l'eau par la bouche, hautes de trois pans et demi; deux piédestaux pour elles, hauts d'un pan; deux corniches destinées à entourer les deux fontaines rondes d'un diamètre de seize pans, ces corniches hautes d'un pan; une statue d'enfant avec un animal dans les bras et jet d'eau, haute de deux pans et demi; son piédestal; une corniche pour la fontaine ovale ayant comme diamètres six pans sur neuf; la corniche, de mêmes dimensions que les précédentes. Ces statues et motifs d'architecture, dont la présente énumération traduit strictement le texte original, devaient être en marbre. Honoré II prit l'engagement de fournir la matière première, de la faire amener de Carrara à Monaco, de procurer au sculpteur et à ses aides un local pour leurs travaux, des lits et du charbon; Solaro, d'exécuter et de mettre en place avant un an, pour le prix de 650 *pezzi*, de 8 réaux chacun. La fontaine ovale, signalée dans le prix-

fait qui vient d'être analysé, est certainement celle que le plan montre au centre de l'appartement des Bains; les deux fontaines rondes, entourées de balustrades, sont marquées au milieu du jardin dans la vue du Palais en 1732; même, on distingue fort bien la statue d'Hercule lançant de l'eau par la tête de lion qui couvre son chef, au centre de la fontaine la plus rapprochée de l'aile orientale.

Honoré II, grand bâtisseur et grand promoteur de constructions dans sa Principauté, ne se tint pas encore pour satisfait après l'achèvement des Bains et des fontaines. Sur son ordre, des plans furent établis pour l'édification d'une nouvelle chapelle de Saint-Jean-Baptiste, l'ancienne étant trop exigüe et ne répondant plus aux magnificences du Palais. L'emplacement en fut choisi au fond de la cour d'honneur et au-devant de la tour de Serravalle; on démolit donc l'escalier qui conduisait à ce donjon, les deux bâtiments voisins et le mur qui les cachait aux visiteurs de la cour d'honneur. En vertu d'une autorisation donnée par l'évêque de Nice, le curé Dominique Pacchiero fit, le 13 septembre 1654, avec le clergé de l'église Saint-Nicolas, la bénédiction de la première pierre. La construction devait être achevée au bout d'un an; elle dura environ le double et coûta, dit-on, au moins 6.000 écus. La bénédiction du monument, de l'autel, du tabernacle en pierres fines et précieuses, des ornements, fut faite par l'évêque de Nice le 15 octobre 1656; un jésuite, le R. P. Ferrari, inaugura la chaire (elle était en marbre de diverses couleurs et s'abritait sous un baldaquin de noyer sculpté); après un panégyrique sur les paroles de l'Évangile du jour, il loua les grandeurs du Prince manifestées dans l'édification d'une si merveilleuse chapelle dans son Palais. Le monument lui-même, étant encore intact avec sa coupole surmontée d'un lanternon, justifie encore, bien que privé de ses marbres et ornements anciens, l'admiration des contemporains. Honoré II en fut lui-même très fier, puisqu'il en fit graver l'éloge sur une inscription.

Il serait fort à souhaiter que l'on connût les noms des architectes à qui Honoré II confia la préparation et la direction de ces travaux divers. Les premiers, ceux qui ont édifié ou restauré, avant 1624, le nouveau quartier des Grands Appartements, ne sont pas connus. A partir de 1631, jusqu'à la mort du Prince, on peut, par contre, affirmer que ce fut un génois de la paroisse de Sainte-Sabine ou de Sainte-Agnès, le « mastro Giachemo Cantone », qui exécuta tous les travaux d'architecture du Palais. Il ne cessa en effet de prendre, dans les actes publics, le titre de « muratore, capo mastro di Palazzo », de « capo mastro di muro di S. E. nostro signore », de « cavo mastro del Prencipe », de « muratore o sii capo mastro della fabrica di S. E. », de « cavo d'oppera di S. A. » ou de tout autre équivalent. La multiplicité des documents que l'on possède sur son compte permet de reconstituer assez sommairement son *curriculum vitae*. Il était né vers 1597; son père s'appelait Jean-Baptiste. Il parvint à Monaco, très probablement à la fin de l'année 1630 ou au début de l'année 1631, certainement avant le 25 mai. Il amenait avec lui sa femme Catherine-Angèle, dont on ignore encore le nom de famille (c'était une génoise de la paroisse de Sainte-Agnès), et deux enfants, une fille et un fils. Il logea longtemps au Palais avec tous les siens, puis il dut se construire une maison sur un emplacement qu'il acheta le 16 octobre 1645, dans l'enceinte de Monaco, près de la maison de ville.

Employé immédiatement aux constructions du Palais, il travailla aussi fréquemment pour la commune monégasque. Les syndics, avec l'agrément du Prince, lui confièrent aussi bien des travaux de voirie que des œuvres d'architecture; parmi ces dernières, citons la restauration de la citerne de la ville, l'habitation du curé, des remparts et des portes dites du Rastello et Bellon, la réfection du clocher de l'église paroissiale et de la toiture du chœur, les réparations aux écoles, la construction d'un magasin neuf et de la maison de ville, où Cantone eut à placer le buste d'Honoré II sculpté à Gênes par

Lazare Ratto, etc. Tout cela fut exécuté sans préjudice d'autres travaux, que lui commandèrent confrères et particuliers ou qui lui furent certainement confiés hors de Monaco.

Il s'était reconnu impuissant à mener de front ses diverses entreprises et il avait fait venir de Gênes, auprès de lui, son frère cadet Thadée qui collabora à ses constructions, et probablement aussi un autre Cantone, surnommé Barthélemy. De ce dernier, qualifié également de « mastro », l'exacte parenté avec Jacques ne peut pas encore être établie. D'autres italiens, sans compter les Solaro qui ont déjà été signalés, se trouvèrent auprès de lui, notamment Benedetto Bruno, d'Aurigo, qualifié de « scalpelino », dès 1634; il ne se contentait pas cependant de tailler ou de sculpter les pierres, il dirigea lui aussi la construction ou réparation de nouveaux édifices, notamment des moulins de la commune, et peut-être prit-il part aux travaux du Palais. On peut marquer aussi le nom du sicilien Giuseppe Campisi, qualifié de « mastro di legname »; il exerça son métier au service du Prince dans le courant de l'année 1537. Enfin, signalons le « mastro » Jean-Baptiste Rey, de Menton, dit Cavaletto, qui sur la fin du règne d'Honoré II était le « fabro ferraro di Palazzo ». Une dernière personnalité contemporaine ne doit pas être oubliée dans cette nomenclature, bien que l'on ignore si elle exécuta des travaux de son art pour le compte du Prince: c'est le maître sculpteur Jacques Martin. Originaire de Grasse, cet artiste se trouvait à Monaco dans le même temps que Martino Solaro, qu'il aida peut-être; il y épousa, le 5 février 1646, Anne-Marie Manchello, s'alliant ainsi à l'une des familles les plus anciennes du pays. Il y forma des élèves, tel Honoré Massa, qu'il prit en apprentissage, le 9 octobre 1659, pour lui enseigner « l'arte di bancaro ». Il y vécut aussi très longtemps et nous le retrouverons en pleine activité, sous le règne de Louis I^{er}.

Les longs services rendus par Jacques Cantone au Prince Honoré II furent appréciés: le titre de maître des œuvres de Son Altesse, qu'il conserva jusqu'à sa mort, est le témoignage de la confiance que le Prince lui garda constamment. Nous avons une autre preuve de l'estime qu'il conquist dès les premières années de son séjour sur le Rocher: le 8 octobre 1632, Hercule, marquis de Campagna, fils d'Honoré II, et la Princesse Hippolyte Trivulce tinrent sur les fonts baptismaux sa fille Dévote-Jeanne. Cette faveur lui permit de marier sa fille Angèle-Marie dans l'une des meilleures familles de Monaco; elle épousa, le 29 juin 1645, Hyacinthe de Bressan, qui était destiné à devenir chevalier de l'ordre de Saint-Michel, secrétaire du Prince Honoré II après son beau-frère Charles de Venasque-Ferriol, puis premier gentilhomme de la chambre de S. A. S. Louis I^{er} et gouverneur de Menton.

Jacques Cantone mourut à Monaco le 13 février 1662; il suivit ainsi de très près, dans la tombe, le Prince qu'il avait si bien servi. Il avait eu des douleurs domestiques fort cruelles: tous les enfants qui lui étaient nés dans sa nouvelle résidence étaient morts, le seul fils qu'il eût conservé, du nom de Jean-Baptiste (il s'était adonné à la peinture), avait été enlevé à Gênes par la peste, en 1657, ne laissant que deux fils mineurs, les autres enfants étant morts jeunes; enfin, Jacques Cantone était resté veuf le 4 septembre 1657. Cependant son nom ne s'éteignit pas à Monaco: Thadée, son frère, et Barthélemy laissèrent une nombreuse postérité. Leurs descendants habitaient encore la Principauté au XIX^e siècle.

Ce nom cependant était tombé dans l'oubli, l'œuvre de Jacques Cantone était restée méconnue. Et pourtant c'est à lui certainement qu'il faut attribuer au Palais le remaniement complet et les nouvelles constructions de l'aile orientale, l'appartement des Bains, la chapelle de Saint-Jean-Baptiste et toute la façade au fond de la cour d'honneur. Aussi avon-nous estimé bon de présenter ici des détails biographiques assez développés.

(A suivre.)

AVIS DE VENTE

(Première Insertion.)

M. Germain CAPECCI, 1, rue des Violettes, à Monte Carlo, a acquis de M. Gaudenzio GODI, maison Marcel, à Saint-Roman, la victoria de place numéro 87.

Les créanciers, s'il en existe, devront faire opposition entre les mains de l'acquéreur dans les délais légaux.

AVIS DE VENTE

(Première Insertion.)

M. GHIO Marius, loueur de voitures, rue Bellevue, à Beausoleil, a acquis de M^{me} BONO, deux voitures de place numéros 62 et 142 (Victoria).

Faire opposition entre les mains de l'acquéreur dans les délais légaux.

AVIS DE VENTE

(Deuxième Insertion.)

M. GHIO Marius, loueur de voitures, rue Bellevue, à Beausoleil, a acquis de M^{me} VIVALDI Bianca, une voiture dite « Victoria » et accessoires.

Faire opposition entre les mains de l'acquéreur dans les délais légaux.

AGENCE GÉNÉRALE DE MONACO

4, rue Caroline, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième Insertion.)

Par acte sous seing privé en date du 29 janvier 1919, M. Joseph LUIZET, boucher à Monte-Carlo, cède à M. QUAGLINO Félix, boucher à Monaco, le fonds de commerce de boucherie qu'il exploitait au Buckingham-Palace, à Monte-Carlo.

Les créanciers présumés de M. Luizet peuvent faire opposition à l'Agence Générale de Monaco, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, sous peine de forclusion.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,

docteur en droit, notaire,

2, rue du Tribunal, Monaco.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES APRÈS FAILLITE

Le samedi vingt-deux février 1919, à trois heures de l'après-midi, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire, sise rue du Tribunal, n° 2, et par le ministère de M^e Antoine Blanc, son suppléant pendant la durée de la guerre,

A la requête de M. Auguste Cioco, commis-greffier près la Cour d'Appel de Monaco, chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, demeurant à Monaco, agissant en qualité de Syndic définitif de l'union des créanciers de la faillite du sieur Louis CIMA, commerçant, ayant demeuré à Monaco, et en exécution d'une Ordonnance rendue, sur requête, par M. le Président du Tribunal Civil de première instance de la Principauté, le vingt-cinq janvier 1919.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur :

Du fonds de commerce de : Maison meublée, restaurant, bar et débit de liqueurs, exploité à Monte Carlo, boulevard du Nord, nos 22 et 24, dans deux immeubles appelés, l'un : Villa du Rocher de Cancale, et l'autre : Villa Richemont, comprenant : le nom commercial ou enseigne, la clientèle ou achalandage, le matériel, les objets mobiliers servant à son exploitation, les marchandises consistant en vins, liqueurs et spiritueux existant encore en cave ou en magasin et le droit aux baux des lieux où ledit fonds est exploité.

Cette vente aura lieu sur la mise à prix de trente-cinq mille francs, fixée par l'ordonnance autorisant la vente, ci fr. 35.000

La consignation pour enchérir est de cinq mille francs, ci fr. 5.000

Fait et rédigé par M^e Antoine Blanc, soussigné, à cet effet commis comme suppléant M^e Eymin, notaire mobilisé.

Monaco, le trente et un janvier mil neuf cent dix-neuf.

(Signé) : A. BLANC.

Suppléant M^e Eymin, notaire.

Enregistré à Monaco, le trois février mil neuf cent dix-neuf, n° 73 v°, case 4. Reçu : un franc, signé : P. Marquet.

Étude de M^e LUCIEN LE BOUCHER,

docteur en droit, notaire,

41, rue Grimaldi, Monaco.

Vente de fonds de commerce. Modification de société de fait.

(Première Insertion.)

Suivant contrat reçu par M^e Ernest Leoncini, ancien notaire, suppléant pendant la durée de la guerre M^e Lucien Le Boucher, notaire à Monaco, le vingt-huit janvier mil neuf cent dix-neuf,

M. Evariste MACCARIO, négociant, demeurant à Monaco, rue de la Colle, n° 7.

A vendu à M. Sébastien MACCARIO, son frère, également négociant, demeurant à Monaco, rue de la Colle, n° 7,

Tous les droits lui appartenant, soit la moitié, dans un fonds de commerce d'alimentation en gros, indivis avec l'acquéreur, consistant en fourniture de salaisons, beurre et fromage, que MM. Maccario exploitaient et faisaient valoir à Monaco, rue de la Colle, n° 7, sous la raison sociale « Maccario frères », et, plus généralement, tous les droits appartenant à M. Evariste Maccario dans la société de fait ayant existé entre lui et M. Sébastien Maccario, son frère, sous ladite raison sociale « Maccario frères ».

Cette cession a eu lieu moyennant un prix porté et quittancé audit acte.

Par l'effet de la cession, M. Sébastien Maccario est devenu seul propriétaire tant dudit fonds de commerce que de tout l'actif dépendant de ladite société de fait, et ce à compter du jour de l'acte.

Avis est donné aux créanciers de M. Evariste Maccario, s'il en existe, d'avoir à former opposition dans le délai de dix jours à compter de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire à Monaco, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 4 février 1919

Pour extrait :

LEONCINI.

EN PRÉPARATION



L'ÉDITION

1919

DU

DIDOT

BOTTIN

Pour tous renseignements :

F. HAUET

Seul Représentant

33, Avenue de la Gare, NICE

(Alpes-Maritimes)

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^{ie} LYONNAISE D'ASSURANCES MARITIMES RÉUNIES.

Comp^{te} d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^{ie} Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT

1, place d'Armes, Condamine

et Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

COMMISSIONS & TRANSPORT

Monaco-Nice-Monaco

- Defilippi - Hôtel Puerto Rico Boulevard Charles III

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mars 1918. 1^{re} Douze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 6802, 14726, 66049, 66050, 66051, 88600, 88601, 97447, 97448, 97449, 97450, 112117; — 2^e Sept Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 13694, 14716, 14717, 14718, 29379, 55426, 55427.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 29 mars 1918. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38171.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 1^{er} mai 1918. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19907, 23259, 30415, 30422, 30423, 35975, 40987, 45870, 48058 et 82833.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 13 mai 1918. Cinq Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 161208 à 161212 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 13 septembre 1918. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 2846.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 20 septembre 1918. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 37342, 38465, 38804, 56754, 56779.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 12 novembre 1918. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 16496 et 20558 et dix-huit Obligations de la même Société portant les numéros 411, 57544, 57545, 57546, 70655, 70656 et 64412 à 64423 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 18 novembre 1918. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 26244 et 41425.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 16 décembre 1918. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 6985.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 24 décembre 1918. Douze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 64472 à 64483.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 janvier 1919. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 39428, 44271, 44450, 51344, 52022.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 6 avril 1918. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38151.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 11 octobre 1918. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 31875 et 84716.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1918. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 46520 et 46521.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 3 décembre 1918. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 26045, 34197, 34205 et 34217.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 24 décembre 1918. Douze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 64412 à 64423.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 24 décembre 1918. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 1831 et 1832.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 14 janvier 1919. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13499 et 40994.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 18 janvier 1919. Huit Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 15756, 21982, 37293, 40706 à 40710 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 21 janvier 1919. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 22232, 22936, 22953, 43411 et 43412.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 30 janvier 1919. Dix Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 9612, 36496, 36811, 36812, 37243, 37244, 37245, 37358, 42287, 59109.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 janvier 1919. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 87456 et 134360.

Titres frappés de déchéance.

Néant.